



## LE P'TIT LANLOUPAIS KANNADIG SANT-LOUP

# Bonne année 2026



### ÉDITORIAL

Cette année a été marquée par le chantier d'effacement des réseaux dans le centre-bourg. Ces travaux, parfois contraignants au quotidien, sont essentiels pour moderniser notre village, améliorer notre cadre de vie et préparer l'avenir. Nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour votre patience et votre compréhension pendant cette phase de transition.

L'année 2026 verra se réaliser les travaux de réaménagement des rues Le Nerrant et Saint Roch, de la route de la mer et du parking. Ce chantier, qui devrait débuter au printemps, a pour objectif de rendre notre bourg plus agréable, plus accessible et plus dynamique. Il fait suite aux groupes de travail participatifs que nous avions organisés en 2020 et 2021, consolidé par l'étude du cabinet ADAO qui vous a été présentée le 17 décembre dernier. Ce projet se doit de refléter nos valeurs communes : convivialité, durabilité et innovation.

En cette période de célébrations, n'oublions pas ceux qui ont besoin de notre soutien. Que cette nouvelle année soit synonyme de bonheur, de santé et de réussite pour vous et vos proches. Rendez-vous le 16 janvier 2026 à 18h pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ensemble, continuons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, grandir et s'épanouir.

Au nom de toute l'équipe municipale je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2026.

*Yannick Le Bars, Maire*

### PENNADSTUR

Merket eo bet ar bloavez-h-mañ gant ar chantier nullañ ar rouedadou er c'hreizh-bourk. Pouezhus bras eo al labourioù-se, hag int redius a-wechoù war ar bemdez, evit arnevesaat hor c'hériadenn, gwellaat hon endro bevañ hag aozañ an amzer-da-zont. Delc'her a reomp da drugarekaat pep hini ac'hanoc'h evit ho pasianted hag ho komprenezon e-pad ar prantad treuzkemm-se.

Kerzh 2026 'yelo war-raok al labourioù ad-kempenn straedioù Le Nerrant ha Sant-Rok, Hent ar mor hag ar parklec'h. Pal ar chanterse, hag a dlefe kregiñ a-benn an nevezamzer, eo lakaat hor bourk da vezañ plijusoc'h, digoroc'h ha buhezekoc'h. Dont a ra da-heul ar strolladoù-perzhiañ labour, hag a oa bet aozet ganeomp e 2020 ha 2021, bet kreñvaet gant studi ar c'habined ADAO a zo bet kinniget deoc'h d'ar 17 a viz Kerzu diwezhañ. Dav eo d'ar raktres-se diskouez hon talvoudou boulin : laouenekaat, padusted ha neveziñ.

E-pad ar c'houlz lidoù-se, na ankouaomp ket ar re hag o devez ezhomm eus hor skoazell. Emichañs e vo ar bloavez-h nevez-se heñvelster eus eürusted, yec'hed ha berzh-mat evidoc'h ha ho kerent-nes. Lakaomp emgav d'ar 16 a viz Genver da 6<sup>e</sup> noz, evit lid hengounel an hetou. Asambles, dalc'homp d'ober eus hor c'humun ul lec'h ma vez mat bevañ, kreskiñ ha bezañ en e vleud.

Eus perzh skipailh an ti-kêr en e bezh, e souetan deoc'h gouelioù fin ar bloaz laouentre hag ur bloavez-h 2026 mat hag eürus.

*An Aotrouù maer, Yannick Le Bars*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES



Ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h / mardi et vendredi de 13h30 à 16h30  
Téléphone : 02 96 22 33 45 / Courriel : mairie.lanloup@orange.fr  
Site internet : www.lanloup.bzh

## Journal communal

Directeur de la publication : Yannick Le Bars  
Réalisation : équipe municipale

**La mairie sera fermée pour congés du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier.**

## TARIFS 2026 DE LA SALLE POLYVALENTE

|                       | Lanloupais | Autres |
|-----------------------|------------|--------|
| 1 repas               | 159 €      | 278 €  |
| 2 repas               | 232 €      | 389 €  |
| Week-end              | 305 €      | 448 €  |
| Vin d'honneur, goûter | 120 €      | 191 €  |



Supplément chauffage  
en période hivernale :  
30€ pour une journée  
50€ pour le week-end.

Les associations de la commune bénéficient d'un tarif unique de 44 € et de 3 locations gratuites par an en rapport avec l'activité de l'association et l'animation de la commune (hors réunions). Pour les associations extérieures c'est le tarif particulier qui s'applique.

## URBANISME

Certificats d'Urbanisme d'information : 7

Certificats d'Urbanisme opérationnels : 3

Déclarations préalables : 10

2 pour l'installation de panneaux photovoltaïques

2 pour construction d'un abri de jardin

5 modifications extérieures et/ou création d'ouvertures

1 pour extension et remplacement de menuiseries

Permis de Construire : 2

1 pour la construction d'un carport

1 pour la construction d'une serre

Permis de démolir : 1



## ÉTAT CIVIL

Naissance : 1

Mariage : 0

PACS : 1

Décès : 3



Population municipale : 252

Population comptée à part : 6

**Population totale : 258**



## COLLECTE DES DÉCHETS

Pas de changement pour les collectes : le **lundi tous les 15 jours**.

Les ordures ménagères en semaines paires (1<sup>ère</sup> collecte le 5 janvier)

La collecte sélective en semaines impaires (1<sup>ère</sup> collecte le 12 janvier)

## RAPPELS

### Élagage d'hiver

Sur notre commune, des arbres gênent toujours le passage des tracteurs et des camions de ramassage des déchets.

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes départementales et communales doivent être élaguées à une hauteur de 5m.

Il est temps aussi d'élaguer à nouveau les arbres situés à proximité des réseaux de télécommunication car de nombreuses branches menacent la fibre optique et pourraient l'arracher en cas de vent ou d'intempérie. Il est nécessaire de laisser 50cm au dessus et en dessous.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public (**rien ne doit dépasser de la clôture !**) et leur hauteur doit être limitée à 2m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.  
À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. L'office français de la biodiversité et la ligue de protection des oiseaux (LPO) recommandent donc de **ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 août**.

**Merci de respecter ces règles pour le bien-être et la sécurité de tous !**

## Concessions au cimetière

Toutes les familles ayant une tombe ou une case dans les columbariums du cimetière de Lanloup ont été invitées à plusieurs reprises à se rendre au secrétariat de la mairie pour régulariser la situation des concessions.

**A ce jour, certaines concessions ne sont toujours pas régularisées.**

Il est rappelé que la régularisation permet de protéger les droits des familles et de se conformer au Code Général des Collectivités Territoriales.



L'achat de concessions est proposé pour 15 ans ou pour 30 ans aux tarifs respectifs de 120 € et 240 €.

**En l'absence de régularisation, la commune lancera à partir de septembre 2026 des procédures de reprise des emplacements concernés.**

## Bruits de voisinage



Afin de ne pas troubler le voisinage, il est de la responsabilité de chacune et chacun de respecter les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage entraînant une nuisance sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse...) :  
**du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h  
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

## Boîte aux lettres : y a-t-il des règles à respecter ?

Afin de faciliter la distribution de vos colis et courriers, il est important de choisir une boîte aux lettres normalisée. Qu'elle soit fixée sur un mur ou sur un poteau en métal, la face inférieure de votre boîte aux lettres devra au minimum être située à 1 mètre du sol quand la face supérieure sera située à 1,50 mètre au plus, selon les recommandations de la Poste.

Elle doit être positionnée à l'adresse indiquée, en bordure de voie ouverte à la circulation publique et placée à l'entrée du logement, à un endroit accessible sans danger pour votre facteur. Veillez à ce que rien ne gêne le passage devant votre boîte aux lettres : pas de branches, pas de grillage...



**Enfin, n'oubliez pas d'inscrire dessus, de façon très lisible, le nom de tous les habitants du foyer.**

## **Des rendez-vous à ne pas manquer !**

**Vendredi 16 janvier à 18h, salle polyvalente, vœux de la municipalité.**  
Cérémonie ouverte à toutes les Lanloupaises et tous les Lanloupais.



**Dimanche 15 mars, 1<sup>er</sup> tour des élections municipales**

**Dimanche 22 mars, 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales**

## **Municipales 2026 : un nouveau mode de scrutin dans les petites communes**

En application de la loi du 21 mai 2025, les prochaines élections municipales marquent un changement majeur : **le scrutin de liste paritaire devient la règle pour toutes les communes.**



Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

**Dès 2026, le scrutin se fait par liste complète, avec une alternance stricte femme/homme, sans panachage : les électeurs ne peuvent plus modifier les listes.**

Les listes sont considérées comme des listes complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal. Pour notre commune, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11. Une liste est considérée complète si elle compte 9 candidats au minimum et 13 candidats au maximum.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque là en vigueur sur la validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants.

**Un décret du 6 août 2025 précise que les bulletins comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls.**

## **Des colis pour nos aînés**

Chaque année la municipalité de Lanloup offre un colis de Noël aux Lanloupais âgés de 80 ans et plus. Ces colis ont été ou vont être remis à domicile par plusieurs élus courant décembre.



## Réaménagement du centre bourg

Les travaux ont commencé mi-septembre et viennent de se mettre en pause pour les fêtes. L'enfouissement des réseaux a été réalisé et des canalisations d'eau potable ont été changées.

Ces travaux reprendront en janvier avec les branchements électriques des maisons. Les poteaux électriques devraient être déposés au printemps.



L'étude réalisée par le cabinet ADAO a été présentée aux Lanloupais le 17 décembre à la salle polyvalente. Une cinquantaine de personnes sont venues étudier le projet et poser des questions. Les panneaux présentés sont visibles en mairie aux heures d'ouverture.



## Cinq kilomètres de route renouvelés sur la D94

Avant son déclassement et la cession aux communes, des travaux de renouvellement de la couche de roulement ont été effectués par le département sur la route départementale n° 94, sur les communes de Pludual, Plouha et Lanloup, depuis le carrefour de Kerperdu à Pludual au carrefour de la RD54 à Lanloup via Kermaria.



## Travaux dans l'église



Les retables latéraux ont été déposés pour être restaurés. Le maçon doit intervenir en début d'année pour refaire les murs intérieurs avant leur repose.



Le mur d'enceinte se détériore en deux endroits et risque de s'ébouler. Il doit être restauré en 2026.



## Un siècle de vie et de souvenirs !

Marguerite Hamon, notre doyenne, a fêté ses 100 ans, entourée du maire et du conseil municipal lors d'une jolie cérémonie, assortie de présents, où famille et élus étaient réunis.

À cette occasion, notre maire Yannick Le Bars a célébré un siècle de vie : « Cent ans ! Un âge rare et précieux. Une vie riche de rencontres, d'épreuves surmontées, de rires et de moments inoubliables.

Institutrice, tu as marqué des générations d'élèves. Avec patience et exigence, tu leur as appris à compter, lire et écrire. Tu leur as appris à grandir en humanité ».



## Inauguration du kiosque le 26 août



## Biodéchets

Les biodéchets représentent 30% des déchets ménagers. Depuis le 1er janvier 2024, la loi prévoit que le tri à la source des biodéchets soit généralisé et que les ménages puissent disposer de solutions pour les trier.

C'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets », sur un territoire qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri pour les citoyens, en lien étroit avec les maires des communes concernées.

**Pour trier ses biodéchets, la solution à privilégier si l'on dispose d'un jardin est le compostage.** Depuis plusieurs années, Guingamp-Paimpol Agglomération offre la possibilité à ses habitants de s'équiper d'un kit de compostage à prix réduit comprenant un bioseau, un mélangeur ainsi qu'un composteur en bois. Une vente de composteurs devrait être proposée à Lanloup début 2026.



Il a aussi été convenu avec l'agglomération d'**installer un site de compostage partagé dans la cour de la mairie.**

# Identification et stérilisation des chats

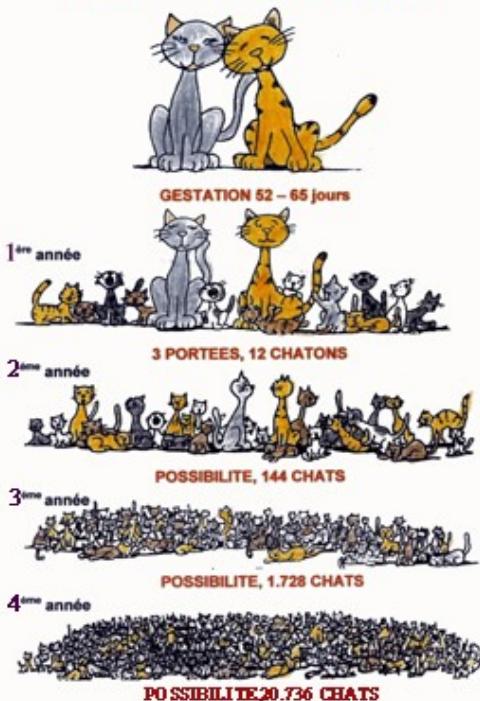
## La stérilisation : protéger et prévenir

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons.

Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et de placer à l'adoption. **Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.**

Un chat stérilisé vit généralement plus longtemps, en meilleure santé, et sa relation avec sa famille est souvent plus apaisée.

### LA PROLIFERATION DU CHAT



## L'identification : le meilleur signe de reconnaissance

Un chat identifié, c'est un chat protégé. L'identification est le moyen le plus sûr de vous contacter si votre chat est trouvé sur la voie publique. Un chat non identifié ne reste en fourrière que le temps légal de 8 jours ouvrés. Ensuite, au mieux il est placé par une association de protection animale mais lorsque les capacités d'hébergement sont dépassées, les chats perdus non identifiés peuvent être euthanasiés.

L'identification se fait principalement par puce électronique, indolore et réalisable dès le plus jeune âge. Le tatouage reste possible, mais uniquement sous anesthésie.

Depuis 2012, l'identification est obligatoire pour tout chat de plus de 7 mois et pour toute cession, qu'elle soit gratuite ou payante.

**En stérilisant et en identifiant votre chat, vous participez à une ville plus responsable, où les animaux vivent mieux et en harmonie avec les habitants.**

**POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**  
**RECYCLEZ VOS COQUILLES DE COQUILLAGES**

**COQUILLES VIDES**  
Bigorneaux | Bulots | Huîtres  
Moules | Palourdes | Saint-Jacques

**Du lundi 15 décembre 2025  
au samedi 17 janvier 2026  
dans les 6 déchèteries de l'Agglo' !**

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

Les coquilles collectées seront ensuite broyées et valorisées en amendement du sol

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### **COMITE DES FÊTES**

Chers Lanloupais, Lanloupaises, en cette nouvelle année 2026, l'équipe du comité des Fêtes vous souhaite tous ses vœux de santé et de bonheur.

Nous vous remercions d'être venus nombreux aux différents évènements organisés en 2025 et espérons vous retrouver cette année encore.

Nous vous retrouverons en avril pour un repas galettes/crêpes ainsi que pour la chasse aux œufs de Pâques. L'été sera fêté par la Saint-Jean en juin à la Chapelle Sainte Colombe, avant de nous lancer dans la grande fête du 14 juillet. Un deuxième repas galettes/crêpes sera proposé en octobre.

Le Noël de Lanloup, qui s'est déroulé il y a quelques jours, a permis de rassembler les petits comme les grands autour d'un spectacle de « La bonne compagnie » coloré et musical, suivi du passage du Père-Noël, qui a distribué en avance quelques cadeaux ! Cette chaleureuse après-midi clôturée par un goûter de Noël sera reconduite en décembre 2026.



L'atelier de couture Pique et Couds se porte bien, dans le dynamisme et la bonne humeur, les rendez-vous sont donnés pour 2026, deux jeudis après-midi par mois à la salle polyvalente.  
À vos machines !

Je tiens également à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs bras ! Nos évènements ne pourraient pas exister sans votre aide. MERCI !



Bonne année 2026 !

(contact : [comitedesfetes.lanloup@gmail.com](mailto:comitedesfetes.lanloup@gmail.com) si vous souhaitez venir nous aider, n'hésitez pas à nous envoyer un petit mot)

Adeline Thoraval, présidente

## MEIN KOZH

L'association Mein kozh (conservation, mise en valeur et animation d'éléments du petit patrimoine de Lanloup) a été relancée il y a quatre ans. 2025 fut une année riche en événements culturels, sociaux et festifs permettant au public de découvrir la chapelle Sainte-Colombe et son cadre naturel préservé :

- le mercredi 12 mars, un groupe de randonneurs de l'UTL de Lanvollon a visité Sainte-Colombe, guidé par la gardienne des clefs Marie-Thérèse.

- le dimanche 20 avril, les enfants et le Comité des Fêtes ont chassé les œufs autour de la chapelle.

- le samedi 28 juin, nous avons coorganisé la Saint-Jean. Après le pique-nique collectif, Yélane et Romain nous ont fait chanter jusqu'à la nuit et l'allumage du traditionnel *tantad Sant-Yann*.

Ce fut aussi l'occasion de fêter les 80 ans de notre secrétaire Louise-Anne Even.

- le samedi 30 août, la paroisse a célébré une messe du pardon à la chapelle. Mein kozh a donc proposé un apéritif ouvert à tous suivi d'un buffet campagnard, à la salle des fêtes.



- le dimanche 7 septembre, nous avons accueilli le Collectif de Soutien aux Migrants du Goëlo pour une expo-vente solidaire et un pique-nique champêtre.

- les 20 et 21 septembre, durant les journées du patrimoine, nous avons donné carte blanche à la vitrailliste Cécile Kauffmann et au luthier Gwen Tual pour une exposition. Avec Jim Fey et Philippe Dardelle, un concert impromptu de Sylsys s'est ajouté à ce beau moment.



- le 16 novembre, le groupe musical Heat Wave a enregistré son nouveau clip vidéo dans la chapelle, sous la houlette du réalisateur Sylvain Bouttet.

Tous ces événements ont connu un franc succès. Vous pouvez en retrouver l'historique, agrémenté de photos et articles de presse sur la page Facebook de l'association. Un grand merci aux bénévoles et spéciale dédicace au duo de couteaux suisses Mickaël/Jacky qui nous apporte, avec toujours autant de plaisir et de technicité, le soutien constant de la mairie. Merci aussi à Bruno pour ses contributions à la promotion des événements (PanneauPocket et impressions).

Comme les autres années, notre Assemblée Générale Ordinaire devrait se tenir durant les vacances d'hiver. Nous y déciderons du programme de 2026 qui, au minimum, comportera la Saint-Jean, une exposition des élèves de l'atelier de Marie-Gilles au printemps et une rencontre de deux photographes pendant les journées du patrimoine, dans la chapelle Sainte-Colombe.

Si nos activités vous intéressent, n'hésitez pas à nous rejoindre !  
Bloavezh mat d'an holl !

Fañch Rebours, président

## **SAINT LOUP-SAINT ROCH**

Notre village est riche en trésors architecturaux qui, pour la plupart, sont des lieux de culte. Il est important de connaître, faire connaître et maintenir ce patrimoine qui contribue à la mémoire collective.

Notre association poursuit son œuvre de préservation et restauration de l'église classée avec persévérance et passion.

Les occasions comme les journées du patrimoine, les concerts et l'ouverture de l'église chaque jour de 9 h 00 à 19 h 00 du 1er mars à la fin des vacances de la Toussaint permettent de faire valoir cette richesse du passé pour qu'elle soit encore et toujours une référence pour l'avenir.

Nous sommes aujourd'hui les dépositaires de ce monument historique dont nous avons hérité et que nous avons pour ambition de transmettre.

Valorisé au sein de la commune, il est générateur de tourisme car il attire de nombreux visiteurs et devient vecteur d'activité économique pour le Kabellig Ruz.

L'entretien et plus encore la restauration de ce monument représente une charge financière importante que la commune qui en est propriétaire, n'est pas toujours en mesure d'assumer.

En nous accompagnant et en nous soutenant, par votre présence aux concerts, par votre participation au « couscous » où nous avons servi cent quinze repas, par le renouvellement de votre adhésion, vous nous encouragez à poursuivre notre projet de restauration et valorisation.

Notre association étant reconnue d'intérêt général par l'administration fiscale, cela nous permet de délivrer des reçus fiscaux en contrepartie des dons effectués par des particuliers qui peuvent ainsi bénéficier d'une déduction fiscale représentant 66 % de la somme versée.

Nous espérons voir revenir les deux retables latéraux au printemps prochain. L'association participera au financement et fera un don conséquent à la commune.

Plusieurs concerts sont déjà prévus au cours des mois de mars mai, juillet et/ou août.

Nous tiendrons notre stand habituel lors de la Foire à Tout début août.

Le prochain « repas-couscous » est programmé pour le dimanche 06 septembre.

Notre Assemblée Générale, au printemps, sera l'occasion de présenter à tous les Lanloupais les travaux réalisés, en cours ou en projets ainsi que nos différentes manifestations.

En attendant le plaisir de vous rencontrer à l'une ou l'autre de nos manifestations, les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble des bénévoles et moi-même vous offrons nos vœux les meilleurs et les plus chaleureux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Que 2026 vous soit douce et pleine de joie !

La Présidente Michelle Menguy



Le « repas-couscous » 2025



## **MUSIQUE EN ARMOR**

L'année 2025 a été pour l'association Musique en Armor riche en événements :

Nous avons proposé 5 concerts avec une programmation très variée et avec des artistes venant de tous les coins du monde.

L'association a également été à l'initiative d'un stage de musique de chambre organisé fin août à Lanloup, avec l'appui de la municipalité.

Ce stage a réuni des musiciens amateurs passionnés venus de toute l'Europe. Encadrés par trois professeurs, les stagiaires ont clôturé cette semaine intensive par un concert de restitution public à l'église de Lanloup, donné en faveur de la restauration de l'église.



L'année prochaine s'annonce ambitieuse également. Nous préparons la première interprétation en Bretagne d'une œuvre du compositeur hongrois György Kurtág, qui fêtera ses 100 ans en 2026. L'œuvre interprétée, "Kafka Fragmente" pour soprano et violon, sera présentée en juin 2026 avec une mise en scène et avec la projection simultanée des textes. D'autres concerts sont en préparation. Il y aura des nouveaux visages mais vous retrouverez également des artistes que vous connaissez déjà.

Comme d'habitude, les bénéfices de nos concerts seront versés à l'association St Loup-Saint Roch pour la restauration de l'église de Lanloup.

Eva Pettendi, présidente

## **FURIKAT**



L'association **Furikat** est très heureuse du succès de la troisième édition du festival de cinéma **Bobines de femme** qui s'est déroulée du 13 au 16 novembre dernier.

C'est une réussite collective qui a été rendue possible grâce à l'aide précieuse de l'équipe municipale, du Kabellig Ruz ainsi qu'à la participation généreuse d'une soixantaine de bénévoles très motivés et attentifs, venant de Lanloup et des communes avoisinantes.

La salle polyvalente, transformée en véritable salle de cinéma a accueilli environ 700 spectateurs cette fois. Un grand nombre de personnes intéressées n'ont pas pu assister à l'événement faute de place disponible, alors nous cherchons des solutions pour la prochaine édition. 24 films ont été projetés, avec de nouveau cette année un ciné-concert joué sur des images d'archives locales, qui a pu s'organiser en partenariat avec le Comité de Fêtes que nous remercions chaleureusement !

Les retours des spectateur.ices sont de nouveau cette année très positifs. L'ambiance conviviale et la qualité des plats proposés lors des pauses repas ont été appréciés. Les artistes-réalisatrices ont de leur côté souligné la belle écoute, la curiosité et la bienveillance du public du festival.

Cet événement culturel appartient désormais à la commune et à toutes celles et ceux qui le font vivre. L'association Furikat va continuer d'évoluer afin de pérenniser cette belle aventure et de pouvoir continuer à offrir ces moments de partage artistiques riches en émotions et en réflexions.

Rendez-vous le 12 novembre 2026 pour la 4ème édition !

Et si vous ou vos proches souhaitez être tenus informés de l'ouverture des réservations, contactez-nous via notre adresse mail: [bobinesdefemme.com](http://bobinesdefemme.com).

## Gens de Lanloup (par Fañch) : Adeline et le Comité des Fêtes

*Après notre doyenne Marguerite puis notre ancienne maire Louise-Anne, je vous propose, dans ce troisième volet, de faire mieux connaissance avec la présidente du Comité des Fêtes de Lanloup, Adeline Thoraval. Promis, la prochaine fois, je déniche un homme ! L'occasion de vous dire que notre association d'animation de la commune est gérée par un conseil d'administration de neuf membres, épaulés, selon les événements, par une vingtaine de bénévoles. Nous ne sommes jamais de trop. Si nos actions vous intéressent ou que vous souhaitez en proposer d'autres, n'hésitez pas à nous rejoindre !*

*Adeline, raconte-nous ta rencontre avec Lanloup.*

Lanloup, j'ai toujours connu !!! Troisième génération à y habiter ! Mes grands-parents paternels habitaient Kervallon, mon père y a grandi. Mes parents partis pour le travail, nous revenions les week-ends et toutes les vacances, camper l'été dans le jardin de mes grands-parents, dès ma naissance. Puis mes parents sont revenus y habiter. Et moi, en 2016.

*Quelle est ta profession ?*

Kinésithérapeute, j'ai mon cabinet à Plouézec.

*Pourquoi t'investir dans la vie collective ?*

J'aime aider les autres, mais c'est par hasard que je suis devenue présidente du Comité des Fêtes. J'avais envie d'aider, en tant que simple bénévole, cette association qui créé du lien et de la fête dans notre petite commune. L'ancienne équipe laissait sa place et celle de Louise-Anne, l'ancienne présidente, n'avait pas beaucoup de candidats. Sans trop savoir, j'ai dit pourquoi pas ! Il m'a fallu un peu de temps pour comprendre les ficelles mais nous sommes une belle équipe qui roule. C'est agréable de donner du plaisir et de voir sourire les gens lors des festivités.

*Quel est ton endroit préféré à Lanloup ou dans le Goëlo ?*

Le côté mer : la plage de Bréhec et l'île de Bréhat.

*Quel est, pour l'instant, ton meilleur souvenir de Lanloupaise ?*

J'aime les grandes fêtes du 14 juillet et leur beau feu d'artifice. Plus personnellement, le baptême civil de mon fils, officié par son Papi adjoint à la mairie de Lanloup !

*Quel autre lieu compte ou a compté pour toi, à part Lanloup ?*

Rennes, où j'ai grandi et la ville de Liège en Belgique, où j'ai passé mes 4 années d'études de kinésithérapeute.

*Une proposition pour améliorer le vivre ensemble sur notre petit bout de Bretagne ?*

Prendre le monde comme il est et continuer à s'entraider et se soutenir pour embellir et entretenir le dynamisme de notre joli petit village.



# Ça s'est passé à Lanloup !



La Saint-Jean



Le 14 juillet au bourg



Brocante le 6 août



Repas des aînés le 8 novembre



Festival cinéma 13, 14, 15 et 16 novembre



Cérémonie du 11 novembre



Noël à Lanloup le 20 décembre